

PROCÈS-VERBAL de la seconde séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2020 à 20 h 45 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Georges Pichet, directeur général
Lucille Angers, greffière adjointe
Robert Belliveau, Trésorier
Maxime Marquis, assistant-trésorier

Ouverture de la séance

L'assistante-greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-12-394)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la seconde séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 20 h 54.

* La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

(2020-12-395)

Adoption - Règlement sur la tarification des activités, biens et services de la ville en 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère France Désaulniers et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à actualiser les tarifs imposés pour les activités, biens et services offerts par la ville pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT les changements apportés au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le *Règlement 2020-185 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-396)

Adoption - Règlement de taxation foncière 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Philippe Glorieux et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet:

- 1° D'IMPOSER et de prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2021; et
- 2° DE FIXER les dates d'échéance des versements payables.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2020-184 relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2021.*

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-12-397)

Adoption - Règlement d'emprunt - reconstruction de l'avenue De Dulwich et la rue Crescent

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller David Bowles et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 2 615 000 \$ pour la reconstruction de la partie de l'avenue de Dulwich comprise entre les rues Green et Mercier, ainsi que la partie de la rue Crescent comprise entre les avenues de Dulwich et de Sanford;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 2020-186 décrétant des dépenses au montant de 2 615 000 \$ pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Dulwich comprise entre les rues Green et Mercier, ainsi que la partie de la rue Crescent comprise entre les avenues de Dulwich et de Sanford.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-398)

Réserve financière pour immobilisations

CONSIDÉRANT le *Règlement 2008-41 concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futures en immobilisations* adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 9 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement qui stipule que la réserve ne pourra en aucun temps excéder 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des finances.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AFFECTER l'excédent de la réserve financière pour immobilisation de 520 888 \$ dans un excédent de fonctionnement affecté.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-12-399)

Quote-part supplémentaire agglomération - Covid-19

CONSIDÉRANT QUE le 19 novembre 2020, le conseil d'agglomération de Longueuil a adopté un budget supplémentaire pour l'exercice financier en lien avec les enjeux financiers de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la réception par le trésorier de la ville d'une facture datée du 26 novembre 2020 relativement à la quote-part 2020 supplémentaire des compétences d'agglomération.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le paiement de la facture de 108 720,00 \$, transmise par l'agglomération de Longueuil, relativement à la quote-part 2020 supplémentaire pour le financement des compétences d'agglomération de Longueuil en vertu des règlements CA-2007-70, CA-2007-71 et CA-2007-75;

D'IMPUTER la dépense au budget d'exploitation (poste budgétaire 02-139-95-951).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-12-400)

Embauche temporaire - conseillère en ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de conseillère en ressources humaines, M^{me} Mélanie Dokupil devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste pendant ce congé de maternité.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de M^{me} Mélanie Dokupil, M^{me} Cindy Roussel au poste de conseillère en ressources humaines, avec entrée en fonction le ou vers le 5 janvier 2021, sous réserve d'avoir complété avec succès les formalités requises; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 15.

Pierre Brodeur
Maire

Lucille Angers
Greffière adjointe